

> RENDEZ-VOUS AU CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Vendredi 16 février, l'AGPM et l'AGPB rencontraient Mathias Ginot, conseiller agriculture au cabinet du président de la République et du Premier ministre en amont du SIA qui se déroulera à partir du 24 février. Lors de cet échange, Franck Laborde et Eric Thirouin ont pu insister sur les sujets majeurs pour les producteurs sur lesquels des réponses sont attendues de façon urgente à la suite des mobilisations. Les priorités de l'AGPM ont évidemment été rappelées au travers de l'accès à l'irrigation et le stockage de l'eau, l'accès aux produits phytosanitaires ou encore la nécessaire protection de nos marchés face aux importations ne répondant pas à nos règles, qu'elles viennent d'Ukraine ou du Mercosur. La présence du président de la République n'est à ce jour pas calée et son accueil par nos organisations dépendra bien sûr du niveau des engagements attendus d'ici là. *Contact : Céline Duroc*

> LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FNPSMS S'EST TENU LE MERCREDI 14 FÉVRIER A PARIS-MAILLOT

Les administrateurs de la FNPSMS ont pu échanger sur les actualités des marchés internationaux, et sur l'évolution des surfaces de multiplication 2024. En effet, avec des perspectives de marché européen en légère reprise par rapport à une année 2023 plutôt modeste, et avec un niveau de stock important lié à la bonne performance de la campagne de multiplication 2023, une baisse de surface de maïs semence est attendue, d'au minimum -20 % pour la France. Les membres du CA ont fait état de remontées locales avec des baisses plus importantes en France, ainsi que d'une baisse de -25% en UE. Ces éléments seront diffusés en février dans le document « indicateurs économiques », issus du travail de la Commission Economie de la Production, avec d'autres indicateurs dont le Conseil a pu prendre connaissance : les niveaux de coûts et marge du maïs semence dans les exploitations agricoles, la veille concurrentielle sur les coûts de revient de la dose produite dans les principaux pays producteurs européens, ou encore l'évolution du prix des doses estimée par les statistiques officielles et les panelistes. Concernant la gestion des risques, à la suite du travail mené par la fédération avec le courtier APAM, le Conseil d'administration a validé l'engagement de la FNPSMS dans un dispositif d'assurance paramétrique, permettant à la FNPSMS de porter un socle national pour ce contrat cadre trisannuel. Chaque caisse de risque sera ensuite libre de choisir le niveau d'assurance souhaité. Le Conseil a également approuvé le budget prévisionnel 2024, présentant un déficit lié pour l'essentiel à la baisse des surfaces et le choix d'accompagner au mieux le réseau, notamment avec le nouveau dispositif de soutien à la gestion des risques. *Contact : Valérie Brochet*

> GROUPE DE DIALOGUE CIVIL SUR LA PAC

L'AGPM a participé au nom de la CEPM au dernier groupe de dialogue civil sur la PAC. Lors de cette réunion, consacrée aux freins que les agriculteurs rencontrent pour changer leurs pratiques et aux outils politiques à mobiliser à ce sujet, l'AGPM a pu intervenir en rappelant que l'un des principaux freins rencontrés par les agriculteurs était l'absence de cohérence entre la politique commerciale de l'UE et sa politique agricole. L'AGPM a ainsi rappelé que le sujet de la concurrence déloyale était l'un des motifs des mobilisations des agriculteurs en Europe ces dernières semaines. Dans ce contexte, il a été signalé que la Commission européenne avait identifié des outils pertinents en juin 2022 (clauses miroirs, mesures miroirs...) mais que leur mise en œuvre restait largement incomplète à ce jour. Prenant exemple de l'accord avec le Mercosur et des distorsions de concurrence en matière de produits phytosanitaires, l'AGPM a souligné que sans mobilisation de ces outils, les concurrences déloyales ne seraient pas résorbées, au détriment des producteurs de maïs européens mais également des consommateurs. *Contact : Arthur Boy*

> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES JEUNES AGRICULTEURS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

A l'invitation des JA 64, à l'occasion de leur Assemblée générale, l'AGPM a participé à une table ronde portant sur l'avenir de la ferme Pyrénées-Atlantiques à l'échéance 2035. L'AGPM était invitée à s'exprimer sur le potentiel des NBT comme outil accompagnant les évolutions de pratiques des agriculteurs. Cela a été l'occasion de présenter la mobilisation sans faille de l'AGPM à ce sujet, tant en France qu'au niveau européen, pour faire aboutir une réglementation conforme aux attentes des producteurs et des étapes restant à franchir en la matière. L'AGPM a aussi pu esquisser les avantages des NBT pour répondre aux pressions croissantes dans le contexte du changement climatique et pour continuer à répondre aux attentes des marchés, aujourd'hui et demain. Enfin, l'AGPM a pu assurer les participants de sa totale mobilisation pour concrétiser les annonces issues de la récente mobilisation syndicale à laquelle JA a largement participé. *Contact : Arthur Boy*

AGENDA

- 20/02** Commission gestion des risques FNSEA, Paris
Bureau Intercéréales, Paris
Réunion gouvernance FCAA, en visioconférence
CAF Europe FNSEA, en visioconférence
- 21/02** Conseil d'administration CEPM, Lisbonne
Bureau, Commission BIO et Commission économie FNSEA, Paris
SEMAE - SECTION MAIS ET SORGHO - CONSEIL DE SECTION, Paris
Comité des engagements UNIGRAINS, Paris
3^{ème} Congrès Ibérique du Maïs 2024, Lisbonne
- 22/02** Conseil d'Administration AGPM Maïs doux, Marmande
3^{ème} Congrès Ibérique du Maïs 2024, Lisbonne
- 23/02** Comité technique maïs doux, Montardon
- 24/02-03/03** 60^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture, Porte de Versailles, Paris